



Comité

«Non au chambardement des polices municipales vaudoises»

Police > entre une réforme concertée et une utopie, l'UCV choisit la voie de la sagesse

Toutes les grandes instances politiques vaudoises et la majorité des partis soutiennent la convention élaborée entre le Conseil d'Etat et les communes dans le dossier de la réforme sécuritaire vaudoise. Les gendarmes sont désormais bien seuls à soutenir leur initiative corporatiste dont les conséquences organisationnelles, humaines et financières ne sont pas mesurées.

Le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, les Verts, les Radicaux, les Libéraux et A Gauche Toute rejettent fermement le projet de police unique dans le canton de Vaud. Le groupe des villes, la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises et l'Association des Chefs des Polices municipales vaudoises appellent aussi à voter non à l'initiative lancée par les gendarmes vaudois, qui sera soumise au peuple le 27 septembre prochain.

Une telle unanimité est la conséquence de la qualité de la convention conclue entre le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises. Cette convention règle en effet de façon très positive les problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de la sécurité publique à l'échelle cantonale. Ainsi, une procédure d'accréditation des corps de police municipaux ou intercommunaux sera mise en œuvre et ces entités devront fournir des garanties de qualité, de façon à s'intégrer dans un dispositif coordonné. Une direction politique en partenariat entre canton et communes sera mise en œuvre. Dans le même sens, un commandement unifié sera instauré. Ces deux instances auront pour objectif de supprimer les doublons existant actuellement.



Au profit des policiers, une harmonisation des statuts sera mise en œuvre dans un souci d'équité. Enfin, le financement de ces mesures est clair: les communes se verront rétrocéder deux points d'impôts. Celles qui disposent d'un corps de police pourront l'utiliser pour entretenir ce corps, alors que celles qui n'en disposent pas recevront une facture de la Police cantonale, correspondant au maximum à deux points d'impôts, correspondant au travail courant assumé sur leur territoire. Les communes pourront finalement convenir de contrats de prestations avec la Police cantonale, qui seront, eux, facturés en plus, eu égard au fait que ces prestations dépassent le travail courant de la police.

Cet accord entrera en vigueur à condition que le peuple vaudois vote non à l'initiative visant à unifier les polices cantonale et municipales.

Cette initiative est formulée en termes généraux. Au-delà de l'intention, elle ne précise donc rien des modalités de cette fusion. Il n'est ainsi pas possible de dire que les contrats de prestation seront conservés, ni d'ailleurs qu'ils seront supprimés. Il n'est pas non plus possible de dire si les communes auront, ou pas, leur mot à dire dans cette fusion. Par contre, il est parfaitement clair que les coûts actuels assumés par les grandes villes, qui sont d'accord de continuer à les assumer, seront répartis d'une manière ou d'une autre entre toutes les communes vaudoises. Selon quelle clé de répartition et dans quelles proportions, là encore, impossible de le dire. Pour avoir procédé à une évaluation globale des frais de salaires et de locaux des polices communales et intercommunales, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le coût supplémentaire pour l'Etat sera au minimum équivalent à 6 points d'impôt.

Enfin, le gros écueil de l'initiative, c'est le transfert du personnel. Les initiants veulent un statut professionnel identique pour tous les policiers et gendarmes du canton. Cela passerait, entre autres difficultés, par un transfert de caisses de pensions pour quelque 430 policiers lausannois et 400 policiers employés par les autres communes vaudoises. Et si 400 policiers venaient à quitter la CIP, il faudrait recapitaliser la caisse: cela coûterait 80 millions de francs aux communes. Quant au transfert des 430 policiers lausannois dans la caisse de pension de l'Etat de Vaud, il coûterait la bagatelle de 120 millions de francs à la Ville de Lausanne. Là encore, des solutions alternatives sont imaginables, mais le risque d'une déstabilisation est grand.

Le choix est clair: la convention passée entre le Conseil d'Etat, l'Association des Communes Vaudoises et l'Union des Communes Vaudoises propose les réformes nécessaires et adéquates du système policier vaudois. Elle est politiquement et économiquement praticable. Elle permet un véritable partenariat entre canton et communes. L'initiative corporatiste des gendarmes vaudois pour une police unique est une coquille vide, une aventure politique dont les conséquences possibles sur le plan organisationnel, humain et financier ne sont pas mesurées. Elle doit être rejetée le 27 septembre prochain.



NEUF BONNES RAISONS DE VOTER NON À L'INITIATIVE POUR UNE POLICE UNIQUE

1. LE VRAI CHOIX

Pour les Vaudoises et Vaudois, il y a un choix à faire entre:

- **La réforme raisonnable, substantielle et efficace**, qui a été mise sous toit par le canton et les associations de communes vaudoises puis validée par le Grand Conseil en juin 2009. Réorganisées et coordonnées, toutes les forces de police du canton seront ainsi placées sous une conduite opérationnelle et politique unique, en 2011 déjà,

- et
- **Une initiative extrémiste** qui créera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra et qui débouchera sur des années de marchandages et d'immobilisme. De plus, l'initiative pour une police unique réduira à néant l'essentiel du travail déjà consenti par les communes urbaines pour une sécurité de proximité de qualité. Il faut voter NON à l'initiative d'Artagnan pour une police unique.

2. LE SYNDICAT DES GENDARMES, SEUL À AVOIR RAISON?

- Le Conseil d'Etat, avec les deux associations de communes vaudoises ont développé un autre modèle pour renforcer notre sécurité: ils rejettent l'initiative d'Artagnan.

- Les communes la repoussent massivement,

- Les corps municipaux et intercommunaux de police n'en veulent pas,

- Les syndicats de polices municipales, à l'unanimité, y sont formellement opposés,

- Idem pour les partis radical et libéral, Les Verts, A Gauche Toute!

- Le Grand Conseil lui aussi en recommande le rejet.

3. ET LA FIANCÉE N'EST PAS CONSENTANTE...!

Selon l'initiative, la police cantonale (environ 860 agents) devrait absorber les corps municipaux et intercommunaux (environ 850 agents). Mais ceux-ci n'en veulent pas et leurs communes non plus. **L'échec est programmé** avec, en prime, une crise majeure et durable sur les plans humain, politique et financier.

4. DES COÛTS POUR L'ETAT PAR DIZAINES DE MILLIONS!

Notamment pour le rachat d'équipements, armes, locaux, véhicules, instruments et installations diverses, immeubles.

5. DES COÛTS DÉMESURÉS À LA CHARGE DES COMMUNES!

- **Immédiatement:** Fr. 200 millions résultant du déficit de couverture actuel de la Caisse intercommunale de pensions et de la Caisse de pensions de Lausanne.

- **Ensuite:** jusqu'à 10% de charges fiscales supplémentaires pour les communes qui n'ont pas de police aujourd'hui. Ainsi que les nombreux coûts inattendus qui viennent aggraver toutes les réformes excessives.

Comité «Non au chambardement des polices municipales vaudoises»

6. LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ PASSE À LA TRAPPE!

Conséquence de la cantonalisation du pouvoir de décision: le bénéfice de la connaissance approfondie des lieux et des gens ainsi que les résultats du travail en réseau exercé dans les agglomérations depuis des années par les polices municipales seraient perdus.

7. PERTE DU CONTRÔLE DES COMMUNES POUR LEUR SÉCURITÉ!

Les grandes communes et les agglomérations urbaines perdront le contrôle de la sécurité sur leur territoire. Or, 80% des tâches de leurs polices relèvent de la sécurité de proximité (travaux liés à des objectifs généraux de prévention / sécurité décidés par les communes). La police cantonale, fût-elle unique, ne fera pas ce travail.

Pour les autres communes, plus aucune ne pourra composer sa sécurité «à la carte» comme aujourd'hui: ni au moyen d'une police qui leur serait propre, ni par la conclusion de contrats de prestations.

8. LA POLICE EST BIEN ORGANISÉE

La grande criminalité est déjà de la responsabilité de la police cantonale. Il n'est pas question de changer cela. Bien organisée de ce point de vue, elle est déjà en relation avec d'autres polices cantonales, voire étrangères. **Cette question est hors du débat:** elle n'a rien à voir avec la sécurité urbaine assurée par les polices municipales et intercommunales.

9. LES GRANDS CHAMBARDEMENTS RATENT SOUVENT LA CIBLE

Rien ne justifie d'entreprendre un grand chambardement, un grand brassage entre plus de 1'700 agents des forces policières cantonale, communales et intercommunales. Il y a certes des ajustements à apporter à l'organisation sécuritaire vaudoise. Mais on est loin d'une situation qui justifierait de jeter à terre tout ce qui existe pour se lancer à l'aveugle dans une aventure dont personne ne sait rien. Des dégâts collatéraux et de nombreuses conséquences inattendues pollueront durablement le travail de la police. Les coûts réels seront en outre bien loin des estimations faites à la légère par les initiants.

LA POLICE UNIQUE: NON